

BOVINS : DU CHANGEMENT CONCERNANT LES ASDA

RÈGLEMENTATION Les cartes vertes ou attestations sanitaires à délivrance anticipée changent. La Maison de l'élevage propose un point sur les évolutions pour les éleveurs de bovins.

ADELAÏDE PELLAT
MAISON DE L'ELEVAGE DU TARN

LES NOUVEAUTÉS

Dans le courant de l'été, les ASDA (cartes vertes des bovins) vont changer. Les évolutions concernent essentiellement les informations sur la chaîne alimentaire (ICA), que l'éleveur doit renseigner à chaque fois qu'un bovin sort de l'exploitation.

Les ASDA (attestation sanitaire à délivrance anticipée) portent notamment les qualifications sanitaires relatives aux maladies réglementées (brucellose, leucose, tuberculose, IBR et varron), mais aussi des informations sur la chaîne alimentaire. En effet, la qualité sanitaire de la viande dépend de la santé des animaux, des pratiques d'élevage et de l'environnement de l'élevage. Un règlement européen spécifique que l'éleveur doit transmettre des informations aux opérateurs de la filière quand ses animaux quittent l'exploitation.

L'ASDA est le support principal de transmission de ces informations. Pour plus d'informations, rendez vous sur le site internet de la Maison de l'élevage (www.elevage-tarn.fr), contactez votre DDCSP ou encore votre GDS. ■

RECTO

ATTESTATION SANITAIRE

N° Travail Code Pays Numéro National Sexe Type Racial Date de Naissance Nom du Bovin

Type racial des parents Numéro d'Exploitation Numéro national de la mère porteuse

J'atteste que ce bovin - **ne présente aucun - présente un -** risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).

Jour Mois Année

Signature de l'éleveur (2)
Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

Provient d'un troupeau : **OFFICIELLEMENT INDEMNÉ DE LEUCOSE, DE BRUCELLOSE ET DE TUBERCULOSE**

Utilisable jusqu'à la mort du bovin s'il ne quitte pas son exploitation de détention OU valable 30 jours à compter de la date de sortie du bovin de l'exploitation de détention.

Éléments rajoutés :

Engagement du détenteur à ne pas envoyer un bovin à l'abattoir s'il est sous délai d'attente d'un traitement.

VERSO

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation

Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite

Numéro d'exploitation Date de la visite

Type atelier Autre(s) intervention(s)

Date de livraison Numéro ordinal et Signature

Signature de l'éleveur

Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire
J'informe que ce bovin :

- a subi récemment un **traitement** pour lequel le délai d'attente «viande» n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.
- provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **salmonellose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.
- provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de **cysticercques**.
- présente un **risque** qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de **mesures de gestion particulière**.
- présente un **risque avéré** nécessitant des mesures de gestion.
Description du risque identifié par le détenteur :

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ÊTRE RETOURNÉ À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU À LA DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

Éléments supprimés :

Éléments supprimés : Botulisme clinique et Listériose clinique.

Éléments rajoutés :

Risque avéré, identifié et notifié par le détenteur : à cocher et à compléter si le bovin présente un danger ponctuel, identifié par le détenteur et notifié dans le registre d'élevage, nécessitant des mesures de gestion (ex : aiguilles cassées ou autres corps étrangers...



EN BREF, CE QUE JE DOIS FAIRE...

L'information sur la chaîne alimentaire est à transmettre lors de chaque sortie d'un bovin de mon exploitation.

CAS 1

> Je n'ai pas d'information sanitaire spécifique à transmettre :

→ JE REMPLIS LE RECTO

J'atteste que ce bovin - **ne présente aucun - présente un -** risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).

Jour Mois Année
01/08/2018

Signature de l'éleveur (2)

Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

Cas 2

> J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre :

→ JE REMPLIS LE RECTO ET JE COMPLÈTE LE VERSO

J'atteste que ce bovin - **ne présente aucun - présente un -** risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).

Jour Mois Année
01/08/2018

Signature de l'éleveur (2)

Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation

Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite

Numéro d'exploitation Date de la visite

Type atelier Autre(s) intervention(s)

Date de livraison Numéro ordinal et Signature

Signature de l'éleveur

J'informe que ce bovin :

- a subi récemment un **traitement** pour lequel le délai d'attente «viande» n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.
- provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **salmonellose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.
- provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de **cysticercques**.
- présente un **risque** qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de **mesures de gestion particulière**.
- présente un **risque avéré** nécessitant des mesures de gestion.
Description du risque identifié par le détenteur :

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ÊTRE RETOURNÉ À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU À LA DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

Cas 3

ANCIENNE ASDA (= éditée avant le 1^{er} août 2018)

> Je n'ai pas d'information sanitaire spécifique à transmettre :

→ IL N'Y A RIEN DE PLUS À FAIRE

> J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre :

→ JE REMPLIS LE RECTO DE MON ANCIENNE ASDA auquel je joins le document complémentaire (visuel ci-dessous) disponible auprès de mon GDS sur www.elevage-tarn.fr ou bien, sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Information sur la Chaîne Alimentaire

Je soussigné informe que le bovin (code pays + n° national) :

- a subi récemment un **traitement** pour lequel le délai d'attente «viande» n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.
- provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **salmonellose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.
- provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de **cysticercques**.
- présente un **risque** notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière.
- présente un **risque avéré** nécessitant des mesures de gestion.
Description du risque identifié par le détenteur :

le ... / ... / 20... (signature)

PLIER SUR LES POINTILLES, ET METTRE LE PASSPORT AU MILEU

A utiliser uniquement :
Pour les bovins dotés d'une ancienne ASDA ET
Dans le cas où vous avez une information à transmettre

Pour plus d'informations

Rendez vous sur le site internet de la Maison de l'élevage (www.elevage-tarn.fr), contactez votre DDCSP ou encore votre GDS.